

## **CONSIGNES SANITAIRES POUR LA RENTRÉE 2020-2021**

*À lire et à appliquer à la lettre*

### **1- Accès au collège: 2 modalités**

- Via la porte principale, l'accès est réservé uniquement aux parents piétons du cycle maternel et à leurs enfants, aux élèves du CP jusqu'en terminales et aux parents désirant profiter des services de l'économat.
- Via la porte du collège-lycée, l'accès est limité aux parents qui accompagnent leurs enfants en voiture.

### **2- Accueil matinal :**

- Le collège ouvre ses portes à 7h00 exactes. Aucun accès n'est possible avant 7h00.
- La vérification de la température et du port du masque se fera aux 2 portes de l'établissement.
- L'accès des parents au sein des bâtiments est strictement interdit. Les parents déposent leurs enfants à l'entrée des bâtiments relatifs à leurs classes.
  - Cycle maternel : PS-MS-GS, entrée des divisions.
  - Cycle 2, CP : devant la porte d'entrée des classes de CP.
  - Cycle 2, CE1-CE2 : À côté de l'infirmerie sous la croix rouge, allée menant vers les classes de CE1-CE2
  - Cycle 3 : CM1-CM2 : À côté de l'infirmerie sous la croix rouge ; escaliers menant vers la salle Jean Paul II et les classes.
  - Collège : 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> devant le bâtiment du collège.
  - Lycée : 2<sup>nd</sup>e, 1<sup>ère</sup>, terminale devant le bâtiment du lycée.
- Les agents de sécurité seront présents sur la route pour vous orienter vers les bâtiments.
- Les élèves passent directement dans les classes où les enseignants seront présents pour les accueillir. Les préfets présents devant les portes, sur les escaliers et dans les cycles surveilleront l'arrivée des élèves pour assurer l'application des mesures sécuritaires et sanitaires.

### **3- Dans les classes :**

- Aménagement des locaux pour assurer une distanciation d'1.5 m entre les élèves.
- Signalisation des pupitres selon la répartition des Groupes A et B : Chaque groupe contient 16 à 18 élèves et chaque élève occupe une place qui lui est propre.
- Port du masque obligatoire pour les élèves (à partir des classes de 6<sup>e</sup>) et les enseignants.
- Sensibilisation et application des mesures barrières : Affichages mettant en relief les gestes barrières, aération des classes, utilisation fréquente d'une solution hydro-alcoolique, pas de partage de matériel, les casiers seront fermés.
- Déplacement toléré uniquement pour le passage aux toilettes et au service de santé.
- Nettoyage et désinfection 2 fois par jour.
- Chaque élève doit être muni d'une trousse personnelle hygiénique contenant des objets portant son nom et son prénom.
  - Un à deux masque de rechange dans un sac « ziplock ».
  - Une boîte à lingettes et une boîte de mouchoirs.
  - Une solution hydro-alcoolique.
  - Un à deux sacs pour les déchets.

#### **4- Dans les toilettes :**

- Organisation du passage aux toilettes par les préfets pour éviter le croisement des élèves.
- Présence permanente d'un adulte aux toilettes pour veiller à la désinfection continue et régulière.
- Accès limité à 3 personnes à l'intérieur des toilettes pour éviter un rassemblement de masse.
- Signalisation et affichage pour rappeler les mesures sanitaires.
- Vérification journalière des points d'eau, des distributeurs de savon liquide et des sèche-mains.

#### **5- Les récréations :**

- Réservation d'une seule pause journalière.
- Collation prise à l'intérieur des salles de classe. La cantine sera fermée jusqu'à nouvel ordre.
- Récréation échelonnée par niveau et organisée par groupes de classes en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrières.
- Accès restreint aux cours de récréation selon des zones spécifiques par classe/par groupe (Pas de brassage, pas de croisement).
- Port du masque obligatoire durant la récréation pour toutes les classes.

#### **6- Service de santé :**

- Aménagement des locaux pour pouvoir isoler les enfants malades.
- Isolement de tout élève ou adulte malade, vulnérable ou présentant des symptômes suspects (Fièvre, toux, éternuement, diarrhée, mal de gorge, difficulté respiratoire...)
- Application des points suivants : Les parents doivent justifier l'absence de leur enfant auprès de l'infirmière scolaire le premier jour et présenter un rapport médical suite au troisième jour d'absence ou suite aux recommandations des membres du service de santé (pour toutes les maladies sauf pour la COVID-19).
- Application des recommandations du ministère de l'éducation :
  - En cas de contact d'un élève avec une personne ayant la COVID : les parents doivent informer l'infirmière du collège, l'élève doit rester à la maison pour 14 jours ou présenter le résultat du test PCR qui doit être négatif.
  - Si un élève présente un PCR positif :
    - ✓ Il devra être confiné pour 14 jours au bout desquels il pourra retourner à l'établissement s'il présente un rapport médical ou un résultat PCR négatif.
    - ✓ Les parents devront informer l'infirmière du collège.
    - ✓ La direction du collège informera à son tour le ministère de la santé et toutes les personnes concernées avant d'appliquer la procédure de confinement des élèves ou de fermeture des classes selon la décision du ministère.

#### **7- Transport scolaire :**

- Le nombre de personnes à bord de l'autocar est réduit à 50%. avec le respect de la distanciation sociale
- Port de masque obligatoire par le chauffeur, la surveillante de l'autocar et les élèves.
- Prise de la température avant l'installation dans l'autocar : si  $> 37.5$ , le retour à la maison s'impose.
- Nettoyage et désinfection réguliers des autocars (Avant chaque accès)

## 8- Sortie :

- Les élèves qui prennent l'autocar seront accompagnés aux autocars par les préfets 10 minutes avant la fin du cours.
- Les autocars quittent l'établissement entre 12h25 et 12h30 (élémentaire, collège et lycée) et 11h50 (cycle maternel).
- Les élèves qui quittent l'établissement avec leurs parents attendront dans des zones précises.
  - Maternelle : dans les halls de leur division
  - CP : Devant leur bloc
  - CE1-CM2 : Dans le hall sous la Croix Rouge
  - 6è, 5è, 4è, 3è, 2de, 1è, Ter : dans la cour du collège/lycée
  - Terminale BF : devant le bureau de la CPE
- L'accès des parents piétons est strictement interdit.
- La porte du collège-lycée s'ouvre à 12h35 pour permettre aux parents motorisés de récupérer leurs enfants au même endroit où ils les ont déposés le matin. Pour réduire l'embouteillage et faciliter le départ des élèves, veuillez donner à l'agent de sécurité le nom, le prénom et la classe de votre enfant.
- Les élèves qui rentrent seuls à la maison, attendront le départ de leurs camarades avant de pouvoir partir.
- Les membres du cycle maternel assureront la surveillance des enfants jusqu'à 12h45.

Toute la famille éducative, élèves, enseignants, responsables et parents sont tenus à respecter à la lettre les mesures prises par l'établissement. Aucune excuse ne pourra justifier les dérogations aux règles susmentionnées !

Tout en espérant une rentrée saine, nous vous souhaitons une bonne semaine

**La Direction**